

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 5 novembre 2018, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 novembre 2018**

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h02

18 11 122

**2. Adoption de l'ordre du jour du 5 novembre 2018**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 5 novembre 2018, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Souper Enchanté des fêtes – MRC de Coaticook
    - 6.1.2. CPE L'Enfantillage
    - 6.1.3. Accro à la vie 2019
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. TECQ – Programmation révisée
    - 7.1.2. Calendrier des séances du conseil 2019
    - 7.1.3. Contrat de déneigement MTQ 2018-2019
    - 7.1.4. Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc.
    - 7.1.5. Ressourcerie des frontières – Entente 2019
    - 7.1.6. Demandes locales 2019-2020 – Sûreté du Québec
    - 7.1.7. Politique familiale – camp de jour
    - 7.1.8. Entretien de la patinoire Hiver 2018-2019
    - 7.1.9. Brochure touristique 2019
  - 7.2. **Budget 2019**
    - 7.2.1. Offre de services – HB archivistes, s.e.n.c.
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers

8.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

**9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

9.1. Dépôt du rapport mensuel

**10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

10.1. Dépôt du rapport mensuel

**11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

11.1. Dépôt du rapport mensuel

**12. Trésorerie**

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

12.2. Dépôt des États comparatifs

**13 Divers**

**14. Deuxième période de questions**

**15. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**18 11 123**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

**18 11 124**

**6.1.1. Souper Enchanté des fêtes – MRC de Coaticook**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription des élu(e)s et des employé(e)s intéressés à participer au souper des Fêtes de la MRC de Coaticook qui aura lieu vendredi le 30 novembre 2018 à East Hereford.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.2. CPE L'Enfantillage**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**6.1.3. Accro à la vie 2019**

Ce point est reporté à la séance du conseil municipal de janvier 2019.

**7.1.1. TECQ – Programmation révisée**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.2. Calendrier des séances du conseil 2019**

**ATTENDU** que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure, à savoir :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019</b>	
<b>JANVIER</b>	Lundi le 7 janvier 2019 à 19h00
<b>FÉVRIER</b>	Lundi le 4 février 2019 à 19h00
<b>MARS</b>	Lundi le 4 mars 2019 à 19h00

<b>AVRIL</b>	Lundi le 1 <sup>er</sup> avril 2019 à 19h00
<b>MAI</b>	Lundi le 6 mai 2019 à 19h00
<b>JUIN</b>	Lundi le 3 juin 2019 à 19h00
<b>JUILLET</b>	Mardi le 2 juillet 2019 à 19h00
<b>AOÛT</b>	Lundi le 5 août 2019 à 19h00
<b>SEPTEMBRE</b>	Mardi le 3 septembre 2019 à 19h00
<b>OCTOBRE</b>	Lundi le 7 octobre 2019 à 19h00
<b>NOVEMBRE</b>	Lundi le 4 novembre 2019 à 19h00
<b>DÉCEMBRE</b>	Lundi le 2 décembre 2019 à 19h00

**ATTENDU** que lesdites séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, chemin de Way's Mills à Barnston-Ouest ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

18 11 127

### **7.1.3. Contrat de déneigement MTQ 2018-2019**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier « 9010-18-4948 – Déneigement, déglçage, fourniture des matériaux et site d'entreposage » pour l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du contrat accordé à la Municipalité n'excède pas 25 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a pas la machinerie requise afin d'effectuer l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité octroie, de gré à gré, tel que le permet les dispositions du *Code municipal du Québec*, à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. le contrat d'entretien hivernal du chemin de Way's Mills pour un montant de 22 751.76\$, toutes taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2018-2019) ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, soient désignés comme signataires du contrat entre l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. et la Municipalité.

Que la Municipalité conserve 2% en frais de gestion pour l'administration du contrat qu'elle a signée avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 11 128**

**7.1.4. Le Club de Motoneige Trois-Villages Inc.**

**ATTENDU** que Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. a déposé une demande concernant la signalisation des sentiers de motoneiges à la Municipalité, en date du 2 octobre 2018 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal informe Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. qu'elle s'assurera d'installer et de maintenir la signalisation nécessaire aux traverses du sentier de motoneiges sur les chemins Haskell et Boundary.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 11 129**

**7.1.5. Ressourcerie des frontières – Entente 2019**

**ATTENDU** que la Ressourcerie des frontières a déposé, à la Municipalité de Barnston-Ouest, une proposition pour le renouvellement de l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables pour 2019, le 10 octobre 2018 ;

**ATTENDU** que le conseil municipal a lu et analysé la proposition d'entente 2019 avec la Ressourcerie des frontières ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables pour 2019, pour un montant annuel de 6 604\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Piszar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 11 130**

**7.1.6. Demandes locales 2019-2020 – Sûreté du Québec**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont révisé les demandes locales devant être priorisées en 2018, par le comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

De soumettre au dit comité la liste suivante des priorités :

- Contrôler la vitesse, principalement au début et à la fin des quarts de travail des employés à Kingscroft (6h45 et 15h30) ;
- Faire respecter les arrêts obligatoires, notamment ceux-ci :
  - à l'intersection des chemins Kingscroft, Corey et Simard ;
  - à l'intersection des chemins Stage et Bean ;

- à l’intersection des chemins Hunter et Way’s Mills ;
- à l’intersection des chemins Holmes, Labbé et Way’s Mills ;
- Faire respecter les arrêts obligatoires aux conducteurs de machineries agricoles ;
- Contrôler la vitesse sur les chemins Stage, Roy Nord, Lyon, Way’s Mills (notamment aux entrées du hameau) et sur la route 141 ;
- Contrôler les « courses d’auto » sur le chemin Kingscroft ;
- Porter une attention particulière au terrain de jeu, à la patinoire et à la cabane du parc de Kingscroft (notamment pour le vandalisme et les feux à ciel ouvert) ;
- Application des règlements municipaux relatifs à la circulation (VTT), ainsi qu’une attention particulière aux déchets sur la chaussée (véhicule laissant échapper du lisier sur la chaussée) ainsi que le stationnement non autorisé en bordure des chemins municipaux (toute l’année) ;
- Porter une attention particulière, lors de la saison de la chasse, aux personnes qui chassent à partir et aux abords des chemins municipaux ;

**Adoptée à l’unanimité**

#### **7.1.7. Politique familiale – camp de jour**

La politique de la Municipalité en tiendra compte dans sa mise à jour.

**18 11 131**

#### **7.1.8. Entretien de la patinoire Hiver 2018-2019**

**ATTENDU** que Madame Kim Lagueux, résidente de Barnston-Ouest, a déposé une offre de services pour l’entretien de la patinoire de Kingscroft pour la saison 2018-2019 ;

**ATTENDU** que Madame Lagueux demande un montant de 3 750\$ pour l’entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat d’entretien de la patinoire du parc de Kingscroft pour la saison 2018-2019 à Madame Kim Lagueux au montant de 3 750\$.

Qu’une entente de service pour l’entretien de la patinoire soit signée entre le Comité des Loisirs de Barnston-Ouest et Madame Lagueux.

**Adoptée à l’unanimité**

**18 11 132**

#### **7.1.9. Brochure touristique 2019**

**ATTENDU** que l’Agente de développement touristique de la MRC de Coaticook a soumise à la Municipalité l’offre dans le cadre de la réédition de la brochure touristique pour 2019 ;

**ATTENDU** que toutes les options, carte de la municipalité ou carte des sentiers pédestres municipaux, seront disponibles sur le site internet de Tourisme Coaticook ([www.tourisme.coticooc.qc.ca](http://www.tourisme.coticooc.qc.ca)) et que l’outil pourra être utilisé pour le site internet de la Municipalité, et ce sans frais supplémentaire ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu ;**

Que le conseil municipal décide de prendre l'option de la carte de la Municipalité pour un montant de 1 500\$, plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

18 11 133

**7.2.1. Offre de services – HB archivistes, s.e.n.c.**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une offre de service pour la gestion des documents et des archives 2019 de la part de HB archivistes, s.e.n.c. ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité accepte l'offre de service pour la gestion des documents et des archives 2019 de HB archivistes, s.e.n.c. pour un montant forfaitaire de 1 068.64\$ (4 jours) ou 60\$ de l'heure plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

**8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

**8.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

La directrice générale dépose officiellement lesdites déclarations en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* L.R.Q., c. E-2.2), soumises par les élu(e)s suivants : Johnny Pizar, Yannick Fecteau, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland.

**9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'octobre 2018.

**10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois d'octobre 2018.

**11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois d'octobre 2018.

18 11 134

**12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes

à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 2 octobre 2018 – 18-09-111	75 962.03\$
B) Dépenses incompressibles – octobre 2018	2 979.25\$
C) Salaires octobre 2018	8 468.77\$
D) Comptes à payer au 5 novembre 2018	59 915.63\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 71 363.65\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12.2. Dépôt des États comparatifs**

Les États comparatifs au 30 septembre 2018 sont déposés aux membres du conseil.

**18 11 135**

## **15. Levée de la séance ordinaire du 5 novembre 2018**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,**

**Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h46.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.